

Avis d'appel d'offres public

La Ville de Saint-Césaire demande des soumissions pour le déneigement en zones rurale et urbaine pour la saison 2025-2026 ou pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 avec option de renouvellement pour la saison 2028-2029 ou pour les saisons 2028-2029 et 2029-2030.

Pour être admis à soumissionner, tout soumissionnaire intéressé doit se procurer les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) à l'adresse électronique <https://seao.gouv.qc.ca/> à compter du 2 avril 2025.

Chaque soumission doit être présentée sous enveloppe cachetée et être adressée au département des Travaux publics, à l'hôtel de Ville de Saint-Césaire, au 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0 avec l'inscription du titre de l'appel d'offres : « **AO / TPV 202503.05 Déneigement en zones rurale et urbaine** ». Cette enveloppe contient, entre autres, l'original de la soumission, une garantie de soumission sous forme de chèque visé, traite bancaire ou d'un mandat poste fait à l'ordre de la Ville de Saint-Césaire **ou** d'un cautionnement de soumission identifiant la Ville de Saint-Césaire comme bénéficiaire pour une somme égale à 10 % du prix total soumis pour la saison 2025-2026 en incluant les taxes, et d'une lettre d'engagement émise par une compagnie d'assurance garantissant l'émission en faveur de la Ville de Saint-Césaire d'un cautionnement d'exécution de contrat.

Les soumissions doivent être déposées physiquement à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Césaire, à l'adresse mentionnée précédemment, **au plus tard 11 h 00, le mardi 6 mai 2025**. Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même lieu et au même jour, à compter de 11 h 05. Pour obtenir tout renseignement d'ordre technique ou administratif relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire **doit obligatoirement communiquer par courriel** avec Madame Nancy Bernier, greffière de la Ville de Saint-Césaire au : service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca.

La Ville de Saint-Césaire ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et elle n'encourt aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Césaire ce 2 avril 2025.

Nancy Bernier
Greffière